ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stationnement

Question écrite n° 35427

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur concernant l'occupation illégale de nombreux terrains par la communauté rom et à l'impact environnemental et financier que cela engendre pour les collectivités. Ainsi, depuis des mois, les élus locaux de Seine-Saint-Denis ont multiplié les actions pour mettre fin à une installation illégale sur le plateau d'Avron, situé dans le département de la Seine-Saint-Denis. Toutefois, l'État semble inerte face à cette situation. Or il appartient à l'ensemble des pouvoirs publics, et en particulier à l'État, de se mobiliser de manière ciblée et efficace pour que la réponse la plus adaptée soit apportée aux situations humaines souvent très difficiles qui se retrouvent dans ces campements. Aujourd'hui, l'État semble impuissant face à la dure réalité que vivent les élus locaux quotidiennement et aux conditions humanitaires et sanitaires déplorables dans lesquelles vivent ces populations. Les élus mais également les riverains de ces campements illégaux sont exaspérés de constater l'inertie des pouvoirs publics. Les situations de tensions se multiplient dans notre pays. Il est donc urgent d'intervenir. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement est prêt à prendre ses responsabilités et à faire respecter les lois de la République sur cette délicate question.

Données clés

Auteur : M. Jean-Christophe Lagarde
Circonscription : Seine-Saint-Denis (5e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35427
Rubrique : Gens du voyage
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 août 2013, page 8316
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)